



## Communiqué de Presse « Solidarité entreprises Covid » - Acte II

**Depuis le 23 novembre, près de 1 000 entreprises dont 90% de TPE et micro-entreprises ont appelé le Numéro Vert 0 800 94 25 64 ce qui montre l'ampleur des inquiétudes des dirigeants de petites entreprises françaises.**

Experts de la prévention et du traitement des difficultés, les Administrateurs et Mandataires Judiciaires ont mis en place un nouveau dispositif citoyen qui se tiendra jusqu'au 18 décembre inclus. Ils proposent aux entreprises un « diagnostic gratuit » sur les aides et solutions qui s'offrent à elles pour faire face à l'urgence de trésorerie.

Parmi les appelants, les secteurs dont l'activité a dû être totalement ou partiellement arrêtée sont les plus représentés : commerçants (25%), hôtellerie-restauration (21%), voyage (15%) et événementiel (10%). Une majeure partie sont des TPE (70%) et micro-entreprises (20%). De nombreuses questions portent sur le fonds de solidarité pour les indépendants (48%), le report des échéances sociales et fiscales (10%) et les mesures de prévention pour renégocier avec ses créanciers, partenaires bancaires, bailleurs (7%).

**Jusqu'au vendredi 18 décembre 2020**

**Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h**

**Site dédié : <https://solidarité-entreprises-covid.fr/>**



**Plus de 150 administrateurs judiciaires volontaires, présents tous les jours, sur l'ensemble des départements, pour proposer aux entreprises un entretien confidentiel pouvant durer entre 30 et 45 mn, sans prise de rendez-vous. Toutes les entreprises, restaurateurs, commerce de détails, PME, industries, services, peuvent être accompagnés par ce dispositif citoyen.**

**Un dirigeant de PME qui a appelé le Numéro Vert explique : « Un expert répond immédiatement et vous écoute. Le diagnostic permet d'échanger confidentiellement sur son activité, sa situation de trésorerie, ses découverts bancaires, les relations avec ses bailleurs, et avec ses fournisseurs ou partenaires financiers et sur toutes les solutions qui s'offrent à nous. Cela m'a permis de mieux connaître les solutions juridiques qui existent dans le droit français pour traiter les difficultés, comme les mesures de prévention 'conciliation' ou 'mandat ad hoc' qui sont confidentielles et qui permettent de se redonner du temps. »**



**Christophe Basse, Président du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ), précise : « L'objectif de cette opération citoyenne d'ampleur nationale : 'ne pas laisser une crise économique se propager' et faire que les dirigeants restent dans l'anticipation. Dans certains cas, les mesures de soutien ne suffisent plus. Nous voyons des dirigeants craindre de perdre l'entreprise qu'ils ont mis une vie à bâtir du fait de l'urgence de trésorerie qu'ils subissent. Nous devons les aider. Des outils de prévention et de traitement de la dette existent ! Se renseigner et s'en servir lorsque la situation le demande est un acte de 'bonne gestion'. Certaines de ces solutions permettent de renégocier ou geler ses créances dans un cadre protégé, et peuvent être 'confidentielles' si l'entreprise a su activer suffisamment tôt ces mesures 'amicales' ».**



Christophe Basse, Président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires.

**Les difficultés touchent toute la France. Le top 5 des départements les plus appelés ont été l'Île-de-France (30%), la Provence Côte d'Azur (14%), les Hauts de France (14%), le Centre Val de Loire (11%) et la Bretagne (11%).**

### **A propos de l'opération Solidarité Entreprises Covid du CNAJMJ :**

Site dédié : <https://solidarité-entreprises-covid.fr/>

Pour rappel, le numéro vert gratuit des administrateurs judiciaires **0 800 94 25 64** a été réactivé à partir du 23 novembre, sept mois jour pour jour après l'opération « Solidarité Entreprises Covid » qui s'était tenue du 23 mars au 7 mai 2020 au moment du 1er confinement. Les administrateurs et mandataires judiciaires avaient alors aidé plus de 3 000 entreprises, dont 25% issues de l'hôtellerie-restauration et 15% du commerce de détail, autour des questions de financement, de gestion des dettes, de difficultés avec les bailleurs, d'aides ou de trésorerie.



Pour télécharger l'infographie pédagogique présentant les solutions de prévention et de traitement des défaillances : [cliquez ici](#)



Vidéos pédagogiques : [cliquez dessus](#)

La France est le seul pays au monde à proposer des mesures amiables de prévention.

Faut-il avoir peur de pousser la porte du Tribunal de Commerce?

Pourquoi participer bénévolement à «Solidarité Entreprises Covid»??

Quels sont les principaux problèmes rencontrés par les chefs d'entreprise appelant?

À propos du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires : [www.cnajmj.fr](http://www.cnajmj.fr)

*Les administrateurs et mandataires judiciaires sont des spécialistes de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises. Auxiliaires de justice indépendants, leur rôle de par la Loi est de défendre les intérêts de l'entreprise en difficulté pour la sauvegarde de l'emploi.*

*Le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires représente l'ensemble des 450 professionnels administrateurs et mandataires judiciaires inscrits et leurs 5 000 collaborateurs. Il élabore les règles professionnelles et assure la défense des intérêts collectifs et de sauvegarde l'emploi. Depuis ces 10 dernières années, plus de 70% des emplois menacés ont été sauvés par la mise en oeuvre de ces procédures.*

## Contact Presse

Véronique Pernin : [vpennin@vpstrat.com](mailto:vpennin@vpstrat.com) – 06 61 61 61 02  
Mélissa Verdier – [mverdier@vpstrat.com](mailto:mverdier@vpstrat.com) – 06 59 31 17 02